

Compte rendu de la réunion du Collège des Écoles Doctorales du 02/02/2018

Le Collège des Écoles Doctorales de l'Université de Poitiers / ISAE-ENSMA s'est réuni le vendredi 2 février 2018 à 9 h, salle des actes de l'ISAE-ENSMA, sous la présidence de Boniface KOKOH.

Étaient présents : Amandine BARBIER, François BATY SOREL, Sophie BERGERONNEAU, Samuel BOISSIERE, Didier BOUCHON, Vinciane COTE, Christophe COUPEAU, Isabelle EL KHIATI, Éric GOJOSSE, Serge HUBERSON, Boniface KOKOH, Nathalie KOTLOK, Alicia LECESVE, Barbara MERIGEAULT, Isabelle MICHAUD, Audrey POINT, Sarah TACHARD, Muriel TAILLET, Lucette TOUSSAINT, Audrey VERON et Damien HALM

Étaient excusés : Pascaline DACCORD, Chantal PLU-BLANCHAIS, Ladjel BELLATRECHE, Frédéric BECQ, Jérôme GREVY et Jean Claude GRANDIDIER.

I – Informations générales

Renforcement des EDs

M. Kokoh, directeur du collège doctoral de Poitiers, rappelle que les établissements ISAE-ENSMA et Université de Poitiers ont procédé aux recrutements des personnels sur les cinq postes attribués par la COMUE LdV pour renforcer les écoles doctorales. Mmes I. EL Khiati, A. Point et A. Barbier ont respectivement été recrutées en septembre 2017, et C. Plu-Blanchais définitivement affectée dans le secteur doctoral SHES. Des entretiens ont eu lieu en décembre dernier et ont permis les recrutements de Mmes V. Cote et I. Michaud qui nous rejoignent à compter de janvier 2018 (Voir fichier joint en annexe). Pour rappel, les nouvelles assistantes qui renforcent les écoles doctorales sont affectées comme suit :

- *Vinciane COTE*, soutien au pôle doctorat animé par François BATY SOREL pour les formations transversales, et à la DRED en appui aux études doctorales
- *Isabelle MICHAUD*, secrétariat du secteur doctoral SHES qui a déjà bénéficié depuis l'automne 2017 de l'appui de Chantal Plu-Blanchais
- *Audrey POINT*, secrétariat de l'ED DSP
- *Amandine BARBIER*, secrétariat du secteur doctoral ICBG et assistante du Collège Doctoral
- *Isabelle EL KHIATI*, secrétariat du secteur SPI&A / ISAE-ENSMA

Il rappelle également le changement de missions d'Audrey VERON, qui anime désormais la DRED au sein de l'ENSMA.

M. Kokoh a été nommé chargé de mission au Conseil de la Formation Doctorale (CFD) de la COMUE LdV et, à ce titre, il représentera l'UP auprès du CFD de la COMUE.

M. Huberson, Vice-Président à la recherche, exprime sa satisfaction suite au retour HCERES sur la bonne évaluation des EDs. Il souhaite que le processus d'harmonisation entre Poitiers et Limoges se poursuive. Il annonce que le travail sur la charte européenne du chercheur a repris et que l'Université a 12 mois pour rentrer dans le processus. Cette charte aura des incidences sur les doctorants et leurs encadrants. La charte des thèses actuellement signée par les doctorants sera annexée à la charte européenne du chercheur.

Accréditation des nouvelles écoles doctorales

✓ Point sur les heures de formation

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, la COMUE a mis en place une formation à l'Éthique et à l'Intégrité scientifique ; par contre M. Kokoh a rappelé que l'expérience du PRES a montré que les doctorants étaient « saturés » de l'offre de formation très lourde par rapport à la partie consacrée aux travaux de thèse eux-mêmes. Il est souhaitable que nous en tenions compte en faisant en sorte que l'offre de formation totale soit évaluée sur 90 h. C'est la raison pour laquelle il estime que les heures de formation à l'Éthique et à l'Intégrité scientifique comptant pour 10 h doivent être incluses dans les 90 h, contrairement à ce qui a été proposé dans le CR du CFD du 15 septembre 2017. Il faudra donc proposer que cela soit inscrit à l'ordre du jour et débattu à la prochaine réunion du CFD. En complément à cette proposition avec laquelle il est d'accord, M. Gojoso précise également que les doctorants les plus volontaires sont ceux qui effectuent plus de 90 h de formation et que ces formations sont un atout pour leur carrière, libre donc à chacun de les suivre. M. Bouchon, aux échanges avec le comité HCERES d'évaluation de l'ED Théodore Monod, propose de garder une souplesse sur la validation des heures. Actuellement, le doctorant doit valider 30 h dans chaque type de formation (thématiques, de spécialité et transversales).

✓ Programmation d'AMETHIS

Suite à l'accréditation des nouvelles EDs à compter du 1^{er} janvier 2018, une mise à jour d'APOGEE/ORION est nécessaire puisqu'AMETHIS, outil utilisé par les EDs, doit être connecté à cette application de gestion administrative des doctorants (Inscription et délivrance de diplômes). Ce travail de fond, piloté par la DRED, qui réunira la DRED, la DIFOR, le SEEP et les Écoles Doctorales pour mettre à jour l'ensemble des codages et informations, conformément aux nouveaux périmètres des EDs.

Pour cela, une première réunion de concertation s'est déroulée entre la DIFOR et le SEEP afin de définir les 5 étapes de cette procédure. Mme Mériegeault nous fait part des différentes étapes :

- ① **Mi-février** : Etat des lieux des domaines, diplômes, lien diplômes/EDs, laboratoires de rattachement
- ② **Février/mars** : lien des correspondances entre la nomenclature des actuels et futurs diplômes dans le cadre du nouveau périmètre. Il faudra définir au sein des EDs ce qu'il sera à maintenir en l'état ou à modifier. Retour pour le 15 mars.
- ③ **Mars/avril** : Travail de la DIFOR sur la nouvelle nomenclature du « D » (doctorat), en cohérence avec celles du « L » (Licence) et du « M » (Master).
- ④ **2 mai** : Point pour valider la nouvelle nomenclature ou définir les modifications encore à effectuer. Réunion pour redéfinir le rôle de chacun et les nouvelles procédures.
- ⑤ **Fin mai** : Début du codage

Une programmation d'APOGEE/ORION sera refaite pour que les EDs du périmètre de la COMUE ULdV utilisent l'outil « Amethis (version 3) » dès la rentrée universitaire 2018.

Objectif : Etre au point pour l'ouverture des inscriptions 2018/2019 à compter de juillet.

M. Kokoh souhaite faire un point sur l'avancement de la mise en place d'AMETHIS avant la fermeture estivale de l'Université. Il s'engage à porter le projet avec la DRED.

II – Bilan des actions du Collège en 2017 et projets pour 2018

Rentrée des ED et CRDD

Le secteur doctoral Droit et Science Politique a organisé la journée de rentrée des écoles doctorales le 13 octobre et la Cérémonie de Remise de Diplôme de Doctorat (CRDD) le 15 décembre 2017. Le budget d'organisation de la CRDD a été, pour 2017, de **25 983 €**. Une partie des frais a été supportée par l'ED Gay Lussac (1200 € pour le champagne) et l'ED SIMME (694 € pour les prix de thèse).

En 2018, ce sera le tour du secteur SPIA de se charger de ces deux événements en collaboration avec le collège doctoral. La journée de rentrée se tiendra le vendredi 19 octobre 2018 sur le site du Futuroscope, et la CRDD se déroulera le vendredi 14 décembre 2018, à la Faculté de Droit (Amphi 800). Comme les années précédentes, on y intégrera la remise du prix de thèse du Collège.

Actions pour la mobilité des doctorants

Un dossier unique a été porté par le Collège en 2017 pour l'attribution des fonds **GSI 2018**. Un montant global de **25 000 €** a été accordé. Le directeur du Collège a ensuite proposé une répartition entre les secteurs en deux temps : 24000 € ont déjà été distribués (6000 € pour le secteur Droit, 6000 € pour le secteur SPI&A, 6000 € pour le secteur SHES et 6000 € pour le secteur ICBG). Le reliquat (1000 €) sera attribué au secteur SHES. Cette politique d'attribution a été approuvée par l'ensemble des directeurs des écoles doctorales.

Les demandes de bourses de mobilité au titre de la **Fondation Poitiers Université (FPU)** ont été plus nombreuses cette année que l'année dernière. La Fondation a attribué **30 000 €** au projet déposé par le Collège. La réunion de répartition s'est tenue le 29 janvier dernier en présence du délégué FPU, Michel Guérin et des directeurs des EDs. Compte tenu de la qualité des dossiers et de leur nombre en augmentation, le délégué de la Fondation a accepté que le reliquat de 2017 (2 180 €) soit inclus dans l'attribution des bourses de 2018.

Budget 2019

M. Kokoh souhaite que les doctorants des EDs du site de Poitiers aient le même accompagnement financier sur le budget de fonctionnement de base quel que soit le secteur doctoral. Pour l'année 2019, il propose une répartition financière globale qui tende vers une dotation par doctorant consolidée et égalitaire par les trois lignes budgétaires (budget de base, supports Fondation et GSI-RI). Par conséquent, les budgets de 3 secteurs (SPI&A, ICBG et DSP) ont baissé de 6 à 8%, alors que le secteur SHES dont la dotation/doctorant était la plus faible, obtient une augmentation de 18% (voir fichier joint en annexe).

L'ENSMA alloue 30 000€ pour le fonctionnement des EDs SISMI et SIMME, la politique de mobilité pour les doctorants ainsi que la cotisation à la COMUE.

M. Gojoso exprime son inquiétude sur la possibilité, dans les prochaines années, d'obtenir un budget de la COMUE LdV supérieur à la dotation de son établissement (UP ou ENSMA). M. Kokoh rappelle que ce budget de la COMUE, fléché en grande partie sur les formations thématiques, provient de la cotisation des établissements fondateurs (UP, ISAE-ENSMA et Limoges). La dotation-établissement de base sera consacrée au fonctionnement quotidien de chaque ED et à la gestion des formations transversales et de spécialité. Si en fin d'exercice 2019, une ED ou un secteur doctoral est en difficulté financière, nous ferons remonter aux tutelles nos doléances en matière de rallonge budgétaire. Pour cela, M. Kokoh souhaite une remontée précise des besoins réels de chaque ED.

Il a également été revu à la hausse l'aide financière « culture et cotutelle » qui peut être accordée pour chaque soutenance de thèse en cotutelle en soutien aux frais de déplacement du jury. Le secrétariat du collège a informé les secteurs doctoraux-UP. En effet, nous constatons que sur les 7 500 € dédiés à cette action, seulement moins de 3 000 € ont été débloqués ces deux dernières années.

Contrats doctoraux 2018

Pour l'année 2018, la Région Nouvelle Aquitaine et le Ministère attribueront à l'UP, respectivement, 6 et 28 contrats doctoraux. La répartition de ces 34 contrats doctoraux a été faite, en respectant le dispositif d'attribution établi collégialement par les directeurs des EDs (voir fichier joint en annexe).

Il reste un 35^{ème} contrat doctoral dit « allocation Président ». M. Huberson a expliqué son financement qui est pris sur le Contrat Quinquennal de Développement (CQD) de l'établissement. Il voudrait initier une nouvelle politique de son attribution. Pour l'instant il souhaite utiliser cette allocation pour construire trois projets de co-financements dans le cadre des Appels A Projets (AAP) avec la Région Nouvelle Aquitaine. A ce jour, les trois opérations de montage de co-financement n'ont pas encore abouti. Projet encore en cours de réflexion.

La séance est levée à 13 h.

La secrétaire de séance,

Amandine BARBIER

Le directeur du Collège,

Boniface KOKOH